



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Limitation de tonnage sur les ponts

Question écrite n° 42496

#### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la limitation de tonnage pour les véhicules arrivant sur un pont. Le 18 novembre 2019, le pont de Mirepoix-sur-Tarn, en Haute-Garonne, s'est effondré, faisant deux victimes. Dans cet accident, le chauffeur d'un camion et une adolescente de 15 ans, passagère d'une voiture emportée par la chute du pont suspendu, ont perdu la vie. Ce pont était limité aux camions de 19 tonnes. Lorsqu'il a cédé, un convoi exceptionnel transportait un tracteur et une foreuse qui, selon le rapport de l'enquête technique, dépassait les 50 tonnes. À l'approche des deux ans du drame, deux sujets préoccupent les habitants du nord-toulousain. Tout d'abord, la nécessité de reconstruire un nouveau pont dans les meilleurs délais. Mais aussi, dans le même temps, mettre en place tout ce qui est possible pour sécuriser l'accès à ce pont en empêchant son accès aux véhicules et chargements dépassant la limite autorisée. Avant le drame, le pont de Mirepoix-sur-Tarn connaissait une fréquentation quotidienne d'environ 2 000 véhicules, dont une quarantaine de camions et de bus. Plusieurs témoins confirment malheureusement que, parmi eux, des convois exceptionnels supérieurs à 19 tonnes l'empruntaient régulièrement. Face à ces trop nombreux dépassements, il souhaite relayer la demande de la famille de la passagère tragiquement emportée par la chute du tablier afin de savoir si l'État envisage l'installation de nouveaux systèmes de limitation de tonnage pour utiliser ce type de pont.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Portarrieu](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42496

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** [Transports](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

#### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2022

**Question publiée au JO le :** [9 novembre 2021](#), page 8087

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)